



OFFRE DE PARTENARIAT

Saison sportive

1^{er} septembre 2022 – 31 août 2023

FORMULE OR

Le TCA : club de tennis et badminton d'Annœullin

- Ouverture 7 jours sur 7, créneaux bloqués dédiés au badminton et sur réservations libres au tennis
- 3 courts tennis couverts, 2 courts tennis extérieurs, 4 terrains badminton
- Plus de 250 adhérents d'Annœullin et des communes alentours
- Une école de tennis regroupant plus de 150 jeunes encadrée par une équipe diplômée
- De nombreuses rencontres avec des équipes engagées dans des championnats et des tournois individuels proposés
- Des stages et animations pour les jeunes tout au long de l'année
- Un club house dynamique
- Des évènements toute l'année : soirée de bienvenue, assemblées, arbre de Noël, fête de l'école de tennis, téléthon, soirée de fin de saison, etc...

Notre offre « sponsor or »

- Deux abonnements adultes offerts
- Un panneau publicitaire, propriété de l'annonceur, posé et entretenu par nos soins sur un court
- Une banderole publicitaire, propriété de l'annonceur, posée dans le club House
- Un encart publicitaire de l'annonceur avec un lien et un logo sur le site web du club
- Invitations à « soirée de bienvenue » en septembre et « soirée de fin de saison » en juin
- Remerciements micro lors d'évènements du club

Règlement

Art 1 : Les panneaux sont la propriété des annonceurs. Si pour une raison quelconque, l'une des deux parties venait à rompre le contrat, le panneau serait restitué à l'annonceur.

Art 2 : Le tennis Club d'Annœullin se chargera de l'entretien du panneau publicitaire pendant la durée du contrat et s'engage à ne rien faire qui puisse diminuer la visibilité du panneau publicitaire.

Art 3 : Si pour une raison quelconque (manifestation de la municipalité) les panneaux devaient être momentanément enlevés, le Tennis Club d'Annœullin prendrait en charge cette opération et veillerait au bon maintien en état des panneaux, et à leur réinstallation.

Art 4 : La durée du contrat est de ... an(s) à la date de la signature.

Art 5 : La publicité ne devra en aucune façon concerner une marque de boisson alcoolisée ou de cigarettes.

Art 6 : L'annonceur se libérera des sommes dues par lui au compte ouvert au nom du Tennis Club d'Annœullin.

Montant des redevances

Durée 1 an : 1000 euros TTC

Durée 2 ans : 1835 euros TTC

Durée 3 ans : 2340 euros TTC

ACTE D'ENGAGEMENT

Entre

Le TENNIS CLUB ANNOEULLIN, représenté par son président, Mme Sabrina WAMBERGUE, d'une part,

Et l'ANNONCEUR :

NOM :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Représenté par M. ou Mme :

D'autre part.

Il a été convenu les conditions énoncées dans les pages 1 à 5, les deux parties déclarant en outre accepter tous les termes du présent contrat.

Formule Or

Montant total de la redevance :

Durée du contrat :

Fait à Annœullin, le

L'annonceur Pour le Tennis Club d'Annœullin